MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 2e ARRONDISSEMENT

Millésime	N° de page
18	147

DÉLIBÉRATION

Conseil d'arrondissement

du 21 juin 2018

Paris 2e

******

Imprimerie FRANLY - Paris

MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Ordre du jour

1 - 022018054 Désignation du ou de la secrétaire de séance.

2 - 022018055 Adoption du Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2018.

3 – 2018 DAC 10 Subventions (3.522.558 euros), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), convention pluriannuelle et convenions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP.

4 - 2018 DAC 432 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie.

5 - 2018 DAC 445 Apposition d'une planque commémorative en hommage aux personnels des messageries de presse 11 rue Réaumur à Paris 2e.

6 – 2018 DAC 743 Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et XVIIIème relatives aux classes à horaires aménagés musique.

7 – 2018 DAE 71 Subventions (56.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

8 - 2018 DAE 202 Subvention d'investissement (80.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour l'installation d'une librairie indépendance au 25 boulevard Poissonnière (2e).

9 - 2018 DDCT 82 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement.

10 - 2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

11 - 2018 DEVE 114 Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34.500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité.

12 - 2018 DFPE 123 Subvention (1 939 685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

13 - 2018 DFPE 157 Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

14 - 2018 DPE 30 Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet".

15 - 2018 DPE 34 Modification du règlement du service public de l'eau.

16 – 2018 DVD 24 Plan Vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France.

17 – 2018 DVD 46 Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

18 - V022018040 Vœu à a Maire de Paris relatif à la protection et à la valorisation de la plaque Montorgueil en hommage à Bruno Lenoir et Jean Diot.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

La séance du Conseil d'arrondissement est ouverte à 19 heures 09.

M. Jacques BOUTAULT constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il annonce que, conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, l'affichage du compte rendu de la séance du 24 mai 2018 a été constaté par procès-verbal du 29 mai 2018. L'ordre du jour initial n'ayant subi aucune modification, il n'est pas nécessaire de le voter.

1 – 022018054 Désignation du ou de la secrétaire de séance.

M. Jacques BOUTAULT propose qu'Olivia HICKS soit désignée secrétaire de séance.

La désignation d'Olivia HICKS en secrétaire de séance est approuvée à l'unanimité.

2 – 022018055 Adoption du Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2018

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles remarques et en l'absence, propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

3 – 2018 DAC 10 Subventions (3.522.558 euros), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP.

M. Jacques BOUTAULT donne lecture de la déclaration :

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

Pour soutenir les théâtres privés face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, l'ASTP leur apporte son concours à travers différents mécanismes :

- aide à l'exploitation ou garantie de déficit des spectacles ;
- aide à la création, destinée à favoriser la présentation de pièces écrites par des auteurs contemporains ;
- aide à la reprise ;
- aide à l'emploi.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

L'ASTP est habilitée à percevoir une taxe dont le taux est fixé à 3,5 % du montant des recettes sur les spectacles présentés dans les salles de spectacles dramatiques, chorégraphiques et lyriques. Le produit de cette taxe, auquel viennent s'ajouter les subventions accordées depuis 1987 par la Ville de Paris et par l'État, respectivement 2.923.000 euros et 3.846.000 euros en 2017, permet à l'ASTP de soutenir la production théâtrale dans les salles adhérentes.

Cette action se déroule dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et tripartite, établie entre la Ville de Paris, l'État - Ministère de la Culture et de la Communication, et l'ASTP, qui couvre la période de 2016 à 2018. Parmi les objectifs particulièrement identifiés par la Ville de Paris, figurent le soutien à la création, à l'emploi et l'opération jeunes. En effet, tout au long de la saison théâtrale, un tarif réduit de 10 euros pour une place de première catégorie est offert aux jeunes Parisiens de moins de 26 ans. Je vous propose de fixer le montant de l'aide de la Ville de Paris au titre de cette opération, à 485.000 euros en 2018. Ce montant est inclus dans la subvention.

Afin de permettre à l'ASTP de mener à bien sa mission de soutien à la production théâtrale et pour l'accompagner dans sa démarche de soutien renforcé à la profession, la Maire de Paris propose d'augmenter le soutien de la Ville à l'association de 200.000 euros pour l'année 2018. Soit une subvention globale de 3.323.000 euros, ce qui représente un complément de 1.661.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

Par le biais d'une convention triennale réunissant la Ville de Paris, l'État - le Ministère de la Culture, et de la Communication et l'ASTP, les théâtres privés parisiens peuvent bénéficier directement de subventions d'équipement, afin de permettre l'amélioration régulière des conditions d'accueil du public et des artistes, des mises aux normes et l'entretien du patrimoine immobilier. La convention 2015-2017 étant arrivée à échéance, la Ville vous propose de renouveler ce dispositif et de conclure une nouvelle convention pour les années 2018 à 2020, qui concerne dix théâtres parisiens, dont deux sont situés dans le 2e arrondissement.

Le premier est le théâtre des Bouffes parisiens, situé 4 rue Monsigny. La direction du théâtre souhaite procéder à des travaux de mise aux normes électriques et de climatisation. Le second est le théâtre de la Michodière, situé 4 bis rue de la Michodière. Le théâtre souhaite procéder à des travaux de balisage, SSI et climatisation, pour un montant de 439.023 euros hors taxe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant de la convention annexée au présent projet, qui fixe les conditions de versement de la subvention, la convention tripartite triennale d'équipement et les 10 conventions d'équipement.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

M. Jacques BOUTAULT se réjouit que l'activité de théâtre de Boulevard continue d'être très présente dans l'arrondissement. En l'absence de remarques, il soumet la délibération aux voix.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 – 2018 DAC 432 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie

M. Jacques BOUTAULT donne lecture de la délibération :
Reconnue d'utilité publique en 1892, la Société française de Photographie dispose d'une collection unique au monde, classée monument historique, qui rassemble des images et des appareils anciens donnés par ses membres.

Sa bibliothèque rassemble plus de 12000 volumes consacrés à la photographie historique et contemporaine et environ 500 collections de périodiques venus de vingt-quatre pays différents. On y trouve également de nombreux travaux universitaires consacrés à la photographie. C'est la plus importante collection privée spécialisée en France.

Par ailleurs, l'association soutient la création contemporaine, programmant un cycle de productions et d'expositions d'œuvres dans sa vitrine, réalisé en partenariat avec les ateliers Janvier et L'Image collée. Depuis plusieurs années, elle organise des séries d'entretiens de chercheurs et d'artistes, tous les premiers mercredis du mois.

Hébergée au centre de Paris par la Bibliothèque nationale de France, la SFP fait partie intégrante du projet de reconfiguration du quadrilatère Richelieu.

En 2018, l'association souhaite poursuivre ses diverses activités :

- poursuivre la numérisation de ses fonds entrepris depuis 2012 ;
- poursuivre les prêts d'images et d'objets de sa collection ;
- participer à des publications et réalisations de documentaires ;
- accueillir le public ;
- communiquer via Facebook et Twitter.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Un site rédigé par la directrice des collections consigne dans le détail, depuis 2011, les différents chantiers mobilisant la collection et témoigne de l'investissement des bénévoles et des jeunes en service civique.

Compte tenu de la qualité du travail effectué par cette association qui contribue à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine iconographique parisien, et afin de lui permettre l'accroissement de ses activités, je vous propose, d'attribuer à la Société française de Photographie, une subvention de 6.000 euros en 2018.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme Véronique LEVIEUX déclare avoir le plaisir, dans le cadre de sa délégation en tant qu'adjointe en charge du patrimoine, de soutenir cette structure qui mène un réel travail de préservation de fonds photographiques et historiques de très grande qualité. Sans doute un autre travail plus abouti reste à mener en matière de valorisation de leur patrimoine, qui n'est pas assez connu.

Mme LEVIEUX invite les élus à se rendre sur le site de la Société afin de constater par eux-mêmes la richesse des typologies de photographies mises en ligne. Ces travaux sont menés avec beaucoup de rigueur et de passion. Elle organise également de très belles expositions, notamment une récente sur les enfants pendant la guerre de 14-18.

M. Jacques BOUTAULT rappelle que la Mairie du 2e arrondissement est sollicitée tous les ans pour soutenir cette association. Elle lui attribue ainsi annuellement 6.000 euros. Cette somme n'est pas énorme mais contribue au travail de la Société et lui permet d'équilibrer son budget.

Il soumet la délibération aux voix.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 - 2018 DAC 445 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux personnels des messageries de presse 11 rue Réaumur à Paris 2e.

Imprimerie FRANLY - Paris

MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

M. Jacques BOUTAULT donne lecture de la délibération :

L'immeuble du 111 de la rue Réaumur abritait à partir de 1897 le siège des Messageries Hachette qui assuraient le transport et la distribution d'une grande partie de la presse périodique. En 1939, les Messageries employaient 6 000 personnes, desservaient 2 250 postes de vente à Paris et plus de 80 000 en France.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Messageries Hachette ont été gérées par les forces d'occupation à travers un organisme dénommé Groupement National de Distribution de Journaux et Publications.

Durant cette période trouble, de nombreux employés des messageries ont résisté à l'occupant, notamment en diffusant des journaux clandestins – au péril de leur vie. Plusieurs d'entre eux ont été fusillés : Pierre Aubansson, André Borras, Raymond Laudet, Marcel Lerouge, René Verdiere, Marcel Villatte, torturés à mort : Eugène Valy ou bien déportés comme Jules Amouyal, Salomon Attuil, Isaac Choef, Paul Clément, Joseph Curbaille, Hugues Degeorgis, Elbatz, Louis Gouellan, Roger Houdarel, Charles Jumel, Marcel Lachaud, René Le Moel, Léon Viterbo.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative rendant hommage aux personnels des messageries de presse au 111 rue Réaumur à Paris 2e dont le texte sera le suivant :

« LE 21 AOÛT 1944,
LE PERSONNEL DES MESSAGERIES DE PRESSE,
EN ACCORD AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE CLANDESTINE,
DANS UN ÉLAN PATRIOTIQUE A CHASSÉ D'ICI L'OCCUPANT ALLEMAND ET LES COLLABORATEURS,
A NOMMÉ SA DIRECTION ET ORGANISÉ EN PLEINE INSURRECTION LA DIFFUSION DES JOURNAUX
HONNEUR AUX OUVRIERS RÉSISTANTS DES MESSAGERIES MORTS POUR LA FRANCE »

M. Jacques BOUTAULT tient toutefois à préciser, avoir fait part à l'Adjointe à la Maire de Paris que le mot « Allemand » n'était pas juste, mais qu'il s'agissait plus justement d'occupants « nazis ». Leur qualité n'est en effet pas d'être de nationalité allemande, mais d'avoir défendu le régime nazi et d'en avoir porté la triste idéologie. Alors que la France contribue à construire l'Europe, avec l'Allemagne comme principale alliée, il serait dommage de ne pas mettre à jour ce vocabulaire. Mme Catherine VIEU-CHARIER a répondu qu'elle en était tout à fait d'accord. S'il est trop tard pour modifier le texte de la délibération, la plaque sera quant à elle bien corrigée.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

M. Jacques BOUTAULT remercie le Conseil d'adhérer à cet amendement.

Mme Béatrice BONNEAU salue cette initiative honorant la mémoire des journalistes résistants qui se sont battus pour chasser l'occupant. L'amendement proposé par M. le Maire lui paraît indispensable.

M. Olivier MAILLEBUAU approuve cette dernière remarque et tient à préciser que, comme pour bon nombre d'entreprises mises sous la direction de l'occupation pendant la seconde guerre mondiale, les messageries Hachette ont subi une mauvaise et fausse image. La plaque contribue à lever toute ambigüité. C'est bien une autre entreprise qui s'est substituée à Hachette pendant cette phase sombre.

M. Jacques BOUTAULT remercie les élus pour leurs remarques et propose d'adopter la délibération.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – 2018 DAC 743 Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et XVIIIème relatives aux classes à horaires aménagés musique

Mme Olivia HICKS donne lecture de la délibération :

La Ville de Paris s'est résolument engagée dans une politique visant à favoriser l'accès à la pratique artistique, notamment auprès des jeunes. C'est l'une des missions centrales dévolues aujourd'hui aux conservatoires municipaux d'arrondissement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Dans le cadre de cette politique et afin de toucher de nouveaux publics, la Ville de Paris a souhaité initier la création, en partenariat avec l'Education nationale, de « Classes à Horaires Aménagés Musique » (CHAM) qui offrent aux élèves en complémentarité de leur scolarité

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

générale, une formation dans le domaine de la musique. L'objectif est d'installer cette pratique au cœur de la vie de l'enfant, source de plaisir, d'épanouissement et d'ouverture culturelle.

Le dispositif « CHAM » des écoles élémentaires Saint-Merri/Renard et du conservatoire du centre, A.W. Mozart, a été créé en 2010. L'enseignement proposé s'articule autour d'une dominante orchestrale et près d'une centaine d'élèves est accueilli chaque année dans une filière pour quatre ans, du CE1 au CM2.

Le dispositif « CHAM » de l'école élémentaire Championnet et du conservatoire du 18e a été créé en 2012. Il s'agit d'une CHAM à dominante orchestrale sur trois ans, qui accueille chaque année 70 élèves du secteur, du CE2 au CM2. L'objectif étant de faire bénéficier le territoire le plus proche de cette opportunité artistique et culturelle.

Les élèves suivent un enseignement musical dispensé conjointement par les professeurs de l'Éducation nationale, les professeurs des conservatoires et les professeurs de la Ville de Paris. Les CHAM définies en école élémentaire sont en effet le fruit d'un partenariat entre la Direction des Affaires Scolaires et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville.

Conformément aux textes de l'Éducation nationale, les partenariats « CHAM » font l'objet d'une concertation pédagogique qui s'inscrit dans le projet des établissements partenaires. Ces projets s'articulent autour de plusieurs axes fondamentaux comme l'écoute des sons, l'expression vocale et corporelle, l'apprentissage instrumental ou encore la lecture et l'écriture musicale ; tout en prenant en compte les nouvelles technologies et la valorisation de la capacité de création et d'invention des élèves.

Au-delà de ces finalités, les « CHAM » bénéficient également aux autres élèves associés à ses projets et activités, irriguant l'ensemble du projet des écoles et collèges concernés et permettant ainsi d'enrichir leur Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)..

Elles contribuent par là-même, à atteindre l'objectif prioritaire des structures partenaires : élargir l'offre de formation culturelle et artistique de qualité à un plus grand nombre de jeunes, notamment auprès de ceux qui sont le plus éloignés des pratiques artistiques.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer

Imprimerie FRANLY - Paris

ces conventions avec l'académie de Paris visant à encadrer ce dispositif « Classes à Horaires Aménagés Musique», qui unit respectivement les écoles Saint-Merri/Renard et 7 rue Championnet avec les conservatoires W.A Mozart (centre) et Gustave Charpentier (18e arrondissement).

M. Jacques BOUTAULT fait remarquer qu'en cette Fête de la Musique les élèves du conservatoire Wolfgang Amadeus Mozart sont actuellement applaudis dans la cour de la Mairie.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – 2018 DAE 71 Subventions (56.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Mme Véronique LEVIEUX précise que la délibération porte sur des soutiens financiers à cinq structures qui en raison de leur projet, vont essayer d'aider et d'accompagner des acteurs entrepreneuriaux à être plus vertueux en termes de responsabilité sociale et environnementale. L'aide représente un montant global de 56.500 euros. Elle couvre cinq soutiens à diverses actions et une adhésion à l'association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire.

L'association Paris et Compagnie ou « Paris & Co », une des bénéficiaires du projet, avait encore récemment son siège social dans le 2e arrondissement, rue du Quatre Septembre. Cette importante agence de développement économique agit à la fois pour valoriser

l'attractivité de Paris auprès des start-up et entreprises étrangères et à aider ces dernières à s'implanter sur le territoire parisien, mais travaille également depuis une dizaine d'années dans le secteur de l'innovation et du développement de start-up dans différents domaines tels que le tourisme, l'alimentation ou la culture.

Elle a cette fois-ci souhaité s'engager dans un appel à projets « Impact positif » afin d'aider au développement de start-up qui dans leurs premières orientations, ne portaient pas d'objectifs environnementaux ou sociaux. Elle travaille donc à les convaincre de la nécessité d'incorporer ces éléments dans leurs projets en devenir. Pour ce faire, il est proposé de leur attribuer une subvention de 15.000 euros dans la délibération globale. Leur programme

Imprimerie FRANLY - Paris

pour 2018 est de former 24 start-up, chacune présentant un projet dit « de transformation ».

Les autres bénéficiaires sont le Centre des Jeunes, des Dirigeants, des Acteurs de l'ESS (CJDES) ; l'association Anima'Fac ; L'Académie des Ruches pour son programme d'accompagnement Les Audacieuses Incubation, qui s'adresse essentiellement aux femmes entrepreneures et le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (Le Mouves).

Elle prie les élus de bien vouloir en délibérer.

M. Jacques BOUTAULT remercie Véronique LEVIEUX pour sa présentation et assure qu'il aura à cœur de voter pour une délibération qui encourage l'entreprenariat social. Entreprendre, n'a en effet pas à avoir le profit comme unique objectif. Défendre l'intérêt du métier, du service, du produit, relève d'une démarche beaucoup plus citoyenne.

En l'absence de remarques, il soumet la délibération aux voix.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

8 - 2018 DAE 202 Subvention d'investissement (80.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour l'installation d'une librairie indépendance au 25 boulevard Poissonnière (2e)

Mme Véronique LEVIEUX rappelle qu'elle avait déjà eu lors de la dernière séance le plaisir d'annoncer l'installation de la ressourcerie L'Alternative (Emmaüs Alternatives, cf.DAE 191) dans un local de Paris Habitat rue Léopold Bellan. Elle se réjouit cette fois-ci de cette délibération concernant l'installation d'une librairie indépendante au 25 boulevard Poissonnière dans un local de 500m^2 actuellement occupé par une boutique de vêtements pour enfants, qui cherche un repreneur depuis plus d'un an. Le projet est porté par deux jeunes femmes qui connaissent déjà bien le milieu de l'édition et des librairies. Elles ont depuis un an franchi les étapes successives de discussion avec les différents interlocuteurs, ce qui n'était pas chose gagnée. Cette installation prévue pour septembre est donc une bonne nouvelle. Elles auront à cœur de proposer un aménagement assez « designé » et une offre de livres conséquente. Leur défi sera de se mettre au contact de la diversité de la clientèle des Grands Boulevards.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Pour ce faire et pour permettre à Paris Habitat de baisser légèrement son loyer, la délibération soumise porte sur une subvention d'investissement de 80.000 euros au profit de Paris Habitat qui en échange, accorde une réduction de loyer à cette librairie. Cette subvention d'investissement, ne remet pas en cause les plans d'amortissement de l'immeuble qui abrite des logements sociaux depuis environ quatre ans.

Le premier utilisateur du local a rencontré quelques difficultés et souhaite beaucoup de réussite à cette librairie qui a déjà exprimé le souci de travailler avec l'ensemble des acteurs associatifs et locaux du quartier. Elle a bien conscience qu'il y existe déjà une offre de librairies, peut-être plus circonscrite à la vie de quartier, notamment grâce à la Petite Égypte installée depuis près de deux ans. La clientèle et le modèle économique sont en tout cas différents. Les élus et habitants de l'arrondissement ne peuvent que se réjouir de cette diversité d'offres. Les contraintes économiques du local ne permettaient pas une grande diversité de propositions et à ce titre, ce dernier aurait très bien pu être repris par un énième supermarché.

Cette librairie est une bonne nouvelle et Mme LEVIEUX leur souhaite beaucoup d'énergie et de réussite dans leur projet. Elle invite les élus à soutenir cette délibération.

M. Jacques BOUTAULT remercie Véronique LEVIEUX pour sa présentation et se joint à ses vœux de réussite pour cette nouvelle entreprise qui s'installe dans le 2e arrondissement.

Il propose au conseil d'adopter cette délibération.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

9 - 2018 DDCT 82 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

Imprimerie FRANLY - Paris

MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

M. Jacques BOUTAULT donne lecture de la délibération :

Les mairies d'arrondissement disposent de salles prestigieuses comme les salles des fêtes, les salles de mariages mais aussi de salles de réunions de plus petite taille qui sont régulièrement mises à disposition. La délibération 2012 DUCT 175 a fixé les conditions tarifaires et les modalités de ces locations de salles qui ont rapporté 404.507 euros en 2017.

Le projet qui vous est proposé, issu des réflexions de ce groupe de travail, envisage de modifier la structure tarifaire de la délibération 2012 DUCT 175 en ne retenant que 2 tarifs, un tarif semaine de 9h à 18h et un tarif soir, week-end et jours fériés, en étendant la gratuité à tous les établissements publics et en adaptant la minoration de tarifs à des manifestations participant à l'animation locale. Les associations à but non lucratif bénéficient toujours de la gratuité.

Outre ces modifications tarifaires, d'autres dispositions sont prévues, sur la base des préconisations de l'Inspection Générale afin de simplifier le travail administratif et comptable issu des mises à disposition de salles et pour sécuriser les processus. C'est ainsi que :

- Les mairies d'arrondissement vont bénéficier d'un accompagnement par la DDCT qui en lien avec la DSTI, va installer une application informatique ergonomique et performante qui permettra la gestion des créneaux de réservations de salles ainsi que l'édition de documents et d'états récapitulatifs à toutes les mairies qui le souhaitent.
- Les modèles types des différents documents liés à la gestion de ces salles (devis, convention, facture, état des lieux...) seront actualisés ; une attestation d'assurance devra être obligatoirement fournie et la procédure du dépôt de la caution, sécurisée à la régie de la mairie.

Par ailleurs, s'agissant du personnel mis à disposition du bénéficiaire de la salle, il vous est proposé de fixer un montant forfaitaire par heure et par agent afin de pouvoir mettre fin au système actuel qui repose sur la délibération D790 du Conseil de Paris en date du 22 juin 1987 qui fixe une rémunération horaire pour les agents inférieure au montant d'une heure supplémentaire.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Les mairies d'arrondissement gardent bien évidemment conformément aux principes fixés en 2012, leur intéressement aux recettes à hauteur de 75%. La Ville en garde donc pour sa part 25% pour les frais de gestion.

La somme récoltée en 2017 a notamment permis d'aider l'association d'aide aux personnes sans domicile fixe, Le Carillon.

Cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1er septembre 2018

Comme en 2012, les mairies qui le souhaitent peuvent opter pour des tarifications spécifiques pour des salles prestigieuses ou de grande capacité. Dans un souci de cohérence, ces dispositifs spécifiques ont été parallèlement revus en lien étroit avec les mairies concernées, et feront l'objet à la même séance du Conseil de Paris de délibérations distinctes de la présente délibération cadre.

Mme Brigitte VAN HOEGAERDEN souhaiterait savoir si l'application citée par M. BOUTAULT est celle développée en interne par Jean KARINTHI

M. Jacques BOUTAULT ne le croit pas. Celle-ci concerne un autre sujet. Sans autre question, il propose de passer au vote.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

10 - 2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Mme Dominique DUSSART précise que cette délibération est en lien avec le programme ambitieux de la mandature concernant la végétalisation de la Ville que la Maire souhaite encourager dans une démarche participative et une forte implication des habitants. Ainsi, à la mi-mai 2018, plus de 2.800 permis de végétaliser ont été délivrés. Les ventes des surplus de végétaux issus du centre de production horticole de la Ville de Paris et

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

les opérations comme « Des graines à tous les étages » ou « Des bulbes à tous les étages » rencontrent un très grand succès. Ces deux derniers dispositifs visant à distribuer gratuitement des graines et bulbes aux Parisiennes et Parisiens sur des sites de la Ville de Paris et dans les mairies d'arrondissement, ont permis la distribution :

- en mars 2016, de 30.000 sachets de graines proposant 15 variétés de plantes ornementales ou potagères ;
- en novembre 2016, de 50.000 sachets de bulbes de *Muscari armeniacum* ;
- en mars 2017, de 50.000 sachets de graines proposant un mélange favorable à la biodiversité, et de 7 variétés issues de l'agriculture biologique ;
- en octobre 2017, de 40.000 sachets de bulbes d'anémones blanda ;
- en mars 2018, de 50 000 sachets de graines proposant 9 variétés dont des plantes potagères et utiles au jardin.

Ces opérations de distribution sont l'occasion de mettre en place des espaces de présentation du permis de végétaliser et du concours photo #VégétalisonsParis sur le réseau Instagram. Sa 3e édition a été lancée le 23 avril 2018. Le jury, présidé par Pénélope Komitès et composé des maires d'arrondissement ou de leur représentant, distinguera les plus belles réalisations : un ou plusieurs prix du jury, une mention « agriculture urbaine », une mention « bulbe », une mention « biodiversité » et un prix par arrondissement. Les résultats seront annoncés sur paris.fr et Instagram en juin 2018, une exposition des photos sera mise en place cet été et les remises de prix auront lieu à la Fête des Jardins et de l'Agriculture Urbaine, en septembre 2018.

Afin d'accompagner ces initiatives citoyennes et faciliter le développement du végétal, non seulement sur l'espace public mais aussi dans les espaces privés visibles depuis l'extérieur (fenêtres, balcons, terrasses, etc.), il est proposé de renouveler les opérations de distribution gratuite de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ainsi, les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement travaillent à la constitution d'une gamme de végétaux d'un usage aisé pour un jardinier amateur (plantation et croissance faciles) et aux services éco-systémiques reconnus (plantes mellifères notamment).

Pour la prochaine opération, 40.000 sachets de bulbes seront distribués à partir d'octobre 2018 sur deux sites de la capitale, puis dans les mairies d'arrondissement, afin que les bulbes passent l'hiver en terre et fleurissent au printemps. 50.000 sachets de graines de variétés différentes seront distribués au début de l'année 2019 lors d'un évènement de lancement,

Imprimerie FRANLY - Paris

puis dans les arrondissements, pour permettre les semis avant l'arrivée du printemps.

Le montant de l'opération est estimé à 39.600 euros pour les bulbes et 55.000 euros pour les graines.

M. Jacques BOUTAULT remercie Dominique DUSSART de cette présentation et de cette bonne nouvelle. Chacun sait comme le jardinage peut être une activité très saine, surtout sans produit phytosanitaires de type glyphosate.

En l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

11 - 2018 DEVE 114 Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34.500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité

Mme Dominique DUSSART donne lecture de la délibération :

La biodiversité dont la nécessité n'est plus à démontrer aujourd'hui, reste fragile. Pour mieux faire connaître les enjeux de la préservation de la biodiversité et sa richesse sur le territoire l'implication de tous est donc désormais décisive. Cet objectif rend indispensable l'accompagnement de tous les acteurs qui contribuent à sa protection et à son développement par une mise en valeur des services rendus par la nature, par une implication locale des habitants, par un partage toujours accru de la connaissance et des observations naturalistes. Les Parisiennes et les Parisiens sont tout autant attachés à cet objectif comme le montrent les résultats des différentes éditions du Budget participatif. Ainsi, le projet « + de nature en ville », lauréat parisien de l'édition 2016 du Budget participatif, prévoit le soutien au développement de la Biodiversité.

En mai 2017, votre assemblée m'avait autorisée à lancer un appel à projets sur le thème « Éducation et enseignement de la biodiversité » ce qui avait permis, lors de la séance de septembre, d'accorder des subventions de fonctionnement ou d'investissement à 25 associations afin de les aider à réaliser leurs différents projets pour un montant global de 69.300 euros.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Pour poursuivre notre action d'accompagnement de ces structures, et en lien avec l'élaboration du Plan biodiversité de Paris 2018-2024, un nouvel appel à projets sera lancé au printemps 2018, sur le thème de la « protection et le développement de la biodiversité parisienne ». Dans le cadre de cet appel à projets, 37 demandes de subvention ont été déposées et étudiées. La Maire de Paris souhaite vous soumettre pour avis, l'attribution de subventions correspondantes à 23 d'entre elles pour un montant total de 34.500 euros, à raison de 24.000 euros en fonctionnement et 10.500 en investissement.

Le 2e arrondissement est concerné au titre de l'association Veni Verdi qui a développé un jardin agricole sur le 10 rue d'Aboukir, immeuble loué par ENEDIS à la Ville de Paris. L'association a fait la demande d'une subvention de 2.000 euros pour cet espace de 220 m^2 installé au cœur du 2e arrondissement. Plusieurs centaines de kilos de légumes ont été produits au cours de l'année. L'association est gérée par les salariés et les habitants du 2e qui s'y sont inscrits. Un deuxième jardin a vu le jour sur le toit du gymnase Bellan. Des visites peuvent être organisées par les élus. L'association s'est organisée pour vendre sa production chaque jeudi en fin de matinée au 6 rue d'Aboukir.

M. Jacques BOUTAULT remercie Dominique DUSSART et se félicite de voir que le budget participatif se concrétise à nouveau en permettant aux associations de contribuer à apporter plus de nature en ville.

En l'absence de questions, il soumet la délibération aux voix.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

12 - 2018 DFPE 123 Subvention (1 939 685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

Mme Olivia HICKS donne lecture de la délibération :

À ce jour, Paris compte seize lieux d'accueil enfants parents (LAEP) cofinancés par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. Le 2e arrondissement a la chance d'accueillir le LAEP de la Bulle d'Air, situé 60 rue Grenetta et géré par l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP).

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Ces lieux sont accessibles à tous, anonymes, sans rendez-vous, ouverts aux enfants de 0 à 4 ans, parfois jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent, à savoir les parents ou les grands parents. Ils constituent des espaces de socialisation des enfants, d'écoute, de parole et de réassurance des parents.

Il vous est proposé d'attribuer, pour 2018, une subvention d'un montant de 1.939.685 euros pour l'action des seize partenaires associatifs gérant les lieux d'accueil enfants parents.

Le développement du réseau parisien des LAEP est une priorité partagée par la CAF et la Ville de Paris, qui ont pris en la matière des engagements forts dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La CAF cofinançant l'ensemble des LAEP soutenus par la Ville, il est proposé que la Ville soutienne les 7 LAEP portés par la CAF et situés en centre social, par le biais d'une participation financière de 12.000 euros.

M. Jacques BOUTAULT remercie Olivia HICKS. Il rappelle que le conseil avait contribué à installer cette structure dans le 2e arrondissement en 2013 et se dit ravi que ce lieu d'échange entre jeunes parents puisse exister.

Mme Olivia HICKS ajoute que les parents sont accueillis dans ces lieux par des professionnels de la petite enfance.

En l'absence de remarques, **M. Jacques BOUTAULT** soumet la délibération aux voix.

Voix pour : 12
Voix contre : 1
Abstention : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité

13 - 2018 DFPE 157 Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

Mme Olivia HICKS précise que la délibération concerne le même lieu que la précédente, le CASP, gérant l'accueil pour les auxiliaires parentales et les assistantes maternelles. Elle donne lecture de la délibération :

Imprimerie FRANLY - Paris

MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 2e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Suite à l'adoption du plan de soutien de l'accueil individuel au Conseil de Paris du mois de mars 2018, 25 nouvelles actions ont été fixées pour répondre aux 3 objectifs suivants: améliorer l'information des familles sur le recours à l'accueil individuel, renforcer la qualité de l'accueil proposée aux enfants, favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'accueil individuel.

Parmi les outils mis en place dans ce cadre figure l'important réseau de relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) de la Ville de Paris et associatifs.

Les RAM-RAP sont des espaces ouverts aux professionnel.le.s de la garde individuelle accompagnée des enfants qui leur sont confiés. Ils ont pour objectif de leur permettre de se former et de rompre l'isolement qui caractérise leur profession. Pour ce faire, y sont organisés des ateliers, sous forme de rencontres collectives animées par une éducatrice de jeunes enfants. Ils offrent également des temps collectifs aux enfants dont elles assurent l'accueil. Ces structures permettent la mise à niveau des pratiques et la socialisation. Ils contribuent aussi à rompre l'isolement des professionnel.le.s et permettent simultanément aux enfants de bénéficier de temps de socialisation et d'activités collectives.

Compte tenu de leur intérêt, ces dispositifs ont fait l'objet d'un développement très significatif dans le cadre du Contrat Enfance-jeunesse 2015-2018 signé avec la Caisse d'allocations familiales de Paris le 15 décembre 2015, au titre de l'accompagnement de la qualité de l'offre d'accueil individuel.

Pour compléter le maillage territorial des RAM-RAP municipaux qui proposent des ateliers dans les 3e, 4e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e ,18e, 19e et 20e arrondissements, en 2018, quatre associations ont organisé 1.165 séances d'activités RAM-RAP, dans les 2e, 8e, 9e, 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e , 19e, et 20e arrondissements.

Le 2e arrondissement est concerné au titre du Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne pour le RAM-RAP « la Bulle d'air ». Elle invite les élus à délibérer afin que la Maire de Paris puisse signer les conventions et attribuer une subvention de 39.710 euros pour le CASP.

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles remarques et en l'absence, soumet la délibération aux voix.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Voix pour : 12
Voix contre : 1
Abstention : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité

14 - 2018 DPE 30 Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet".

M. Olivier MAILLEBUAU donne lecture de la délibération :

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'inscrit dans la stratégie « zéro déchet » de la Ville de Paris. Il a pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés autrement. Le constat est le suivant : en soixante-quinze ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume, passant de 239 kg par habitant en 1940 à 488 kg en 2016. Or, 75% du contenu de cette poubelle pourrait être évité par des actions de réduction, de réemploi et de valorisation, qui constituent des piliers de l'économie circulaire.

Le nouveau PLPDMA parisien a été adopté par le Conseil de Paris en novembre 2017. Il comprend un programme de 20 actions qui s'articule autour de six axes stratégiques et cible 5 gisements de déchets prioritaires que sont les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, journaux et magazines, les textiles, linge, chaussures (TLC) et les déchets occasionnels.

Ce programme d'actions pluriannuel doit permettre d'atteindre l'objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

L'axe 5 vise à « sensibiliser tous les acteurs et à favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets ». L'action 16 a pour objectif de « renforcer les partenariats et les relais locaux » et elle comprend la mise en œuvre de l'opération « famille zéro déchet » qui correspond à une demande des Parisiens, émise à plusieurs reprises lors de la consultation du public sur le projet de PLPDMA.

La Ville de Paris a donc décidé de s'associer pour 2018 avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) qui possède déjà une forte expertise sur la sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques et énergétiques, et qui souhaite développer ses défis « familles » à la prévention des déchets, en lançant pour la première fois en 2018 un défi « famille zéro déchet ». Préalablement, l'APC lançait chaque année des défis « familles à énergie positive ».

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Pour le projet 2018, il est envisagé de fédérer 30 familles à quelques gestes de réduction des déchets, avec un lancement du défi en septembre 2018 et un suivi des familles de 2 à 3 mois. Ce défi comprend l'appel à candidatures auprès des Parisiens, un événement de lancement et de formation par les équipes de l'APC, avec la remise d'un kit pédagogique « zéro déchet » qui sera réalisé en concertation avec la DPE, pilote du PLPDMA. Durant le suivi, des ateliers et rencontres seront organisés avec les familles et un événement de clôture aura lieu avec restitution des résultats, sera organisé.

Olivier MAILLEBUAU profite de cette délibération pour rappeler que la Mairie du 2e soutient les actions pédagogiques spécifiques sur le tri et la réduction des déchets. Trois établissements scolaires de l'arrondissement ont récemment été concernés par ces mesures par le biais de leur kermesse ou d'actions du personnel de la DPE auprès des classes.

Il est proposé de soutenir le projet de cette association pour un montant de 8.800 euros au titre de l'exercice 2018.

M. Jacques BOUTAULT remercie Olivier MAILLEBUAU pour sa présentation et se réjouit de ce nouveau défi « Famille zéro déchet ». Il rappelle par ailleurs qu'une équipe d'élus du 2e arrondissement avait été formée il y a quelques années avec Dominique DUSSART, Véronique LEVIEUX, Bruno CHARPENTIER, Jean-Paul MAUREL, Olivia HICKS et lui-même. Cette dernière avait gagné le prix des « familles à économie d'énergie ».

Mme Dominique DUSSART rappelle que l'objectif était de 8% d'économie d'énergie sur la facture et que l'équipe était arrivée à 20%. Ce nouveau défi sur les déchets peut aussi être très intéressant et il pourrait être envisagé de monter une nouvelle équipe d'ici septembre.

M. Jacques BOUTAULT invite tout le monde à se rapprocher de l'Agence Parisienne du Climat pour monter une équipe.

Il propose d'adopter la délibération.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

15 - 2018 DPE 34 Modification du règlement du service public de l'eau

M. Olivier MAILLEBUAU donne lecture de la délibération :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les communes et les groupements de collectivités territoriales établissent pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service.

Au niveau parisien, le règlement du service public de l'eau (RSPE), actuellement en vigueur, répond à la définition du règlement de service tel que donné par le CGCT puisqu'il précise les relations entre le service de l'eau, représenté par la régie Eau de Paris, et les abonnés. Ce règlement, définit les obligations de chacune des parties. Il a été adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 11 et 12 février 2013.

Depuis 2016, plusieurs réformes du droit de la consommation ont été mises en œuvre avec :

- l'instauration de l'obligation de proposer aux consommateurs le recours à des processus de médiation référencés auprès de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) ;
- la mise en place d'un contrat d'abonnement pour les consommateurs abonnés directement au service, à compléter, signer et retourner par leurs soins ;
- la capacité de chaque abonné de se rétracter ;
- la gestion des données collectées auprès des abonnés.

Ces évolutions ont déjà donné lieu à délibération du Conseil d'administration d'Eau de Paris en 2016 et à une information des abonnés parisiens.

Le Conseil d'administration de la Régie a par ailleurs décidé d'annuler les frais de relance (d'un montant de 15 €) en cas de défaut de paiement d'une facture, suivant les recommandations de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. La DGCCRF a également rappelé que les fuites survenant sur branchement de secours incendie doivent être acquittées par l'abonné sans possibilité d'écrêtement.
Cette révision est également l'occasion d'ajuster les dispositions transitoires qui avaient été proposées en 2013 pour la mise en conformité des voies privées fermées. Ces dernières, au nombre de 258, relèvent d'un statut spécifique. Le compteur général doit être posé en entrée de voie. Il appartient aux abonnés de désigner un représentant de voie et de mettre en conformité les installations intérieures de la voie.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

En réponse aux demandes des abonnés, le texte distingue désormais plus clairement les frais d'accès au service et les pénalités en cas de non-respect du règlement. De même, ont été précisées les obligations d'accessibilité au compteur par le service, pour en garantir la bonne maintenance.

Enfin, la structuration du document a été modernisée afin d'en faciliter l'appropriation par l'abonné. Dans cet esprit, le glossaire a été simplifié et intégré dès le début du document. En complément, l'agence en ligne et le site Internet d'Eau de Paris apporteront des conseils et, des exemples de bonnes pratiques, notamment en matière de limitation des risques sanitaires, sous la forme de fiches et de vidéos.

Ces évolutions ont été présentées en Commission consultative des services publics locaux réunie le 24 mai 2018.

Il vous est proposé d'approuver le projet de révision du règlement du service public de l'eau.

M. Jacques BOUTAULT remercie Olivier MAILLEBUAU pour sa présentation et précise que cette modification, essentiellement de nature législative, permettra une meilleure clarté sur la facture d'eau des usagers. Il propose d'adopter la délibération.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

16 – 2018 DVD 24 Plan Vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France.

M. Bruno CHARPENTIER rappelle que le Plan Vélo 2015-2020 voté au Conseil de Paris en avril 2015 avait fixé l'ambitieux objectif du triplement de la pratique du vélo durant la mandature. Les enquêtes et bilans réalisés pour élaborer ce Plan ont montré que la cohabitation de circulation avec le trafic motorisé était toujours un peu compliquée et qu'il était donc toujours indispensable de prévoir des pistes cyclables. A ce jour, plusieurs aménagements sont en travaux ou ont déjà été livrés, notamment la rue de Turbigo dans le 2e arrondissement.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Par ailleurs, les autres volets du Plan Vélo concernant le stationnement ou les services proposés aux cyclistes, sont en cours de réalisation. L'objectif de 10.000 places supplémentaires est quasiment atteint. L'offre se poursuivra, tant pour le stationnement de surface que le stationnement sécurisé dans les gares. Pour le suivi et l'évaluation du Plan Vélo, le déploiement d'une cinquantaine de points de comptage est prévu.

Les opérations en faveur du vélo sont susceptibles de recevoir un financement de la Région. Le 18 mai 2017, le Conseil régional d'Ile-de-France a voté un Plan Vélo régional. Si les critères d'éligibilité et les taux de financement évoluent peu, la Région subordonne désormais sa participation financière à la production d'un document stratégique territorial se déclinant en un plan d'actions sous forme d'un programme d'opérations sur 3 ans. Afin de poursuivre le co-financement du Plan Vélo 2015-2020 qui constitue le document stratégique territorial parisien, ce plan triennal permettra de solliciter chaque année l'attribution des subventions.

M. Jacques BOUTAULT remercie Bruno CHARPENTIER pour la présentation du plan triennal qui permettra à la Ville d'être aidée par la Région dans l'amélioration de sa politique cyclable. Un peu lourd, il offre néanmoins une vision sur trois ans. Il devient très important de substituer aux déplacements motorisés, polluants et souvent très agressifs, des déplacements cyclables. Plus il y aura de cyclistes à Paris et plus il sera facile de faire du vélo. Les actuels déboires de Vélib font perdre du terrain aux vélos et les deux roues motorisées semblent reprendre leurs aises sur des pistes cyclables déjà étroites. Il se réjouit donc que cette délibération contribue à relancer la politique Vélo à Paris.

M. Brice ALZON signale que seulement 12% des pistes en propre ont été réalisées à ce jour. 17% ont été abandonnées et 71% restent à faire, alors que la mandature de Mme HIDALGO en est à 70% de sa durée. Certains projets ont pris du retard en raison de l'obstination de la Ville de Paris à aller contre les préconisations du Préfet dans d'autres arrondissements que le 2e. D'autre part, le plan triennal porte sur 90 km de pistes cyclables, dont 26 km à construire en 2018, 12 km en 2019 et 52 km en 2020. Ce dernier objectif semble irréalisable. Il est en effet très peu probable que la majorité arrive à faire autant sur les neuf derniers mois de 2020 que sur les cinq dernières années.

M. Jacques BOUTAULT trouve les propos de M. ALZON exagérés. C'est justement parce que la Région met des bâtons dans les roues de la Ville de Paris en ne finançant pas les pistes cyclables et en lui demandant des documents complémentaires, tel que ce plan triennal, que le programme de pistes cyclables parisien a pris du retard. La demande de plan a notamment été formulée après l'adoption des délibérations parisiennes qui ne

Imprimerie FRANLY - Paris

conditionnaient absolument pas le versement de financement de la région au Plan Vélo à la production de plans triennaux. La Région est largement responsable du retard.

M. Brice ALZON invite M. BOUTAULT à vérifier ses informations, qui sont erronées. La Région a fait un chèque deux fois plus important en 2018 de 4,5 millions d'euros, contre 2,5 millions en 2017.

M. Jacques BOUTAULT assure qu'un volontarisme plus important de la Région permettrait d'aller beaucoup plus vite.

Mme Catherine MICHAUD rappelle que le Plan Vélo avait été voté à l'unanimité au Conseil de Paris et ne peut aujourd'hui que constater qu'il a en effet pris beaucoup de retard. En avril 2018, Mme HIDALGO a pourtant annoncé qu'il serait achevé à la fin de la mandature, ce qui semble très peu probable, tant sur les promesses de services que de stationnements, auxquels s'ajoute l'échec du nouveau Vélib et la fin annoncée de l'Autolib. Il va devenir de plus en plus compliqué de circuler dans Paris.

Elle entend par ailleurs le jeu politique consistant pour la Ville à rejeter la responsabilité sur la Région, les deux institutions n'étant pas de la même majorité. Malgré tout cela, elle annonce qu'elle votera pour le Plan Vélo, tout en regrettant le constat de la situation.

M. Jacques BOUTAULT précise qu'il ne s'agit pas ici de voter une nouvelle fois le Plan Vélo mais bien une délibération qui va permettre à la Ville de recevoir des fonds de la Région pour poursuivre ce Plan.

Mme Catherine MICHAUD l'avait compris mais tient à faire remarquer, que contrairement à ce qui avait été annoncé, cela ne permettra sans doute pas d'atteindre les objectifs du Plan d'ici la fin de la mandature.

M. Jacques BOUTAULT répond qu'un vote contre cette délibération reviendrait à rejeter le fait que la Ville reçoive des subventions de la Région.

Mme Catherine MICHAUD répète qu'elle votera favorablement.

M. Jacques BOUTAULT s'en réjouit. Un vote contre aurait entraîné encore plus de lenteur dans le Plan Vélo

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

M. Maxime DES GAYETS reconnaît que la Ville et la Région devraient faire avancer ce projet de manière solidaire. En tant que Président de la Commission des Finances de la Région, il a l'occasion de voir de quelle manière les engagements pris sont réellement exécutés par l'exécutif régional. La Région Ile-de-France entame une conversion - peut-être un peu tardive - à la transition écologique, à la lutte contre la pollution et à la promotion des modes de transport les moins polluants. Nous n'oublions pas que ces derniers mois, un recours a été porté par la Présidente de région contre la piétonisation des voies sur berges. Elle a également enfin pris position - encore une fois tardivement - sur la conditionnalité de circulation des véhicules diesel en métropole.
De plus, certains aléas administratifs freinent souvent la capacité d'initiative des collectivités franciliennes. Les Parisiens sont les principales victimes de ce retard. Si toutes les institutions, Ville comme Région, jouaient le jeu sur un tel budget, tout irait plus vite. Les commissions n'ont pas toujours l'impression de travailler dans une loyauté totale entre les deux collectivités. De fait, tout ce qui est annoncé n'est pas toujours mis en œuvre. Si la Région Ile-de-France annonce faire de la question des transports en commun sa principale priorité, le récent examen du compte administratif a montré que près de 50 millions d'euros n'avaient toujours pas été consommés sur des projets de tramway, malgré les demandes. Dans le même temps, un doublement des crédits avait été accordé pour le développement du réseau routier. Il est donc difficile de juger d'une implication globale et constante de la Région sur des sujets qui devraient pourtant nécessiter un consensus entre l'ensemble des collectivités.

M. DES GAYETS espère que le vote de cette délibération permettra de passer à une nouvelle étape. A l'heure où tout le monde demande toujours plus de simplification administrative, il serait utile que sur ces projets, les élus aillent eux aussi vers une simplification des échanges politiques entre collectivités.

M. Jacques BOUTAULT souscrit à ces propos.

M. Bruno CHARPENTIER insiste sur la nécessité du Plan Vélo. En effet, les habitudes des automobilistes sur la chaussée font que le respect des vélos n'est pas encore une chose spontanée. De fait, la Ville doit prévoir des voies spécifiques pour assurer la sécurité des cyclistes. Porté à son extrême, ce type de raisonnement amènerait aussi à créer une voirie pour les motos, pour les trottinettes et les mono-roues. Il est important de rappeler que la voirie appartient à tout le monde et que les automobilistes doivent respecter les vélos.

M. Jacques BOUTAULT trouve cette réflexion assez juste. La nouvelle piste cyclable boulevard Voltaire, très empruntée et très appréciée, est presque déjà trop étroite, alors que les voitures ont énormément de place à côté. Un respect de tous les usagers ne contraindrait pas à de telles créations de pistes séparées.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Il remercie les élus pour leurs réflexions et, en l'absence d'autres remarques, soumet le vœu aux voix.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité des voix.

17 – 2018 DVD 46 Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

M. Bruno CHARPENTIER précise que cette délibération s'inscrit justement dans les démarches de municipalisation de la gestion d'une partie de l'espace public pour les automobiles qui a déjà généré le Forfait Post Stationnement (FPS). Ce dernier ne concernait pas jusqu'alors les véhicules de plus de 3,5 tonnes qui n'avaient pas non plus de grille tarifaire dédiée. La délibération propose qu'à l'instar des véhicules légers, soit arrêtée une grille de tarifs des redevances de stationnement et un forfait associé.

Il est notamment apparu nécessaire de moduler les tarifs de stationnement pour les activités de déménagement qui auront donc leurs grilles propres. Les différentes dispositions de la présente délibération ayant trait aux poids lourds et déménagements seront applicables au 1er novembre 2018, dans un délai permettant tant de reconfigurer les écrans tarifaires des horodateurs que de paramétrer les tarifs pour le paiement par téléphone mobile ou encore de construire le Téléservice qui permettra aux usagers de formuler leur demande d'autorisation et de s'acquitter de leur redevance de stationnement en ligne.

Par ailleurs, s'agissant du stationnement des autocars, il parait nécessaire de compléter la grille tarifaire définie par la délibération 2017 DVD 69-2 en précisant que les tarifs PASS abonnés pour les lignes régulières, norme Euro en vigueur, sont applicables aux lignes d'intérêt national de type liaison Paris-Beauvais.

Enfin, certains professionnels mobiles assurant des activités de dépannage ont la nécessité d'utiliser un véhicule pour assurer leurs interventions. Actuellement, la délivrance de carte de stationnement est limitée en nombre à trois cartes pour une entreprise de moins de dix salariés et une carte supplémentaire par tranche de dix salariés. Il est proposé d'étendre la possibilité d'obtention de cartes pour chaque véhicule utilitaire mais de maintenir le ratio actuel pour les autres véhicules (le bénéfice de la gratuité aux véhicules VBE concourt à l'incitation de la mutation du parc de véhicules utilisés). Ce dispositif sera précisé par arrêté municipal.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

Il est proposé aussi d'élargir l'éligibilité au statut de Professionnel Mobile de certaines catégories professionnelles :

- les installateurs des entreprises du froid au code NAF 33.20B ;
- la distribution de matériel médical et orthopédique au code NAF 47.74.

Ces différentes dispositions relatives aux Professionnels Mobile seront applicables dès publication de l'arrêté municipal en juillet 2018.

Par ailleurs, une réflexion sera engagée pour étudier une tarification adaptée aux entreprises dont la nature d'activité n'est pas à ce jour éligible à la carte « Pro mobile » mais qui effectuent des travaux de maintenances au moyen de flotte de véhicules importante.

M. Jacques BOUTAULT remercie Bruno CHARPENTIER et donne la parole à Mme BONNEAU.

M. Béatrice BONNEAU annonce qu'elle s'abstiendra sur cette délibération et que le groupe Communiste du Conseil de Paris proposera un amendement concernant le déménagement. La délibération prévoit en effet un forfait de 60 euros la journée du lundi au samedi inclus ou de 35 euros la demi-journée. Le groupe Communiste va demander la possibilité d'ouvrir une tranche supplémentaire de deux heures gratuites. Les personnes qui déménagent ont déjà suffisamment de frais et souvent, celles amenées à quitter Paris le font parce qu'elles n'ont plus les moyens d'y vivre. Il n'y a pas de raison de les pénaliser encore plus.

M. Olivier MAILLEBUAU souhaiterait profiter de cette délibération pour évoquer quelque chose qui fonctionne. Après des débuts quelque peu hésitants, le forfait FPS se révèle être une réussite. Non seulement la Ville a plaisir à retrouver des places libres qui lui permettront d'agrandir le champ de l'action publique sur la voirie mais le paiement des places de stationnement est également passé de 7% à près de 30% de 2017 à 2018. Cela ne correspond pas à une augmentation de la taxation mais à une baisse des fraudes. Cette délibération permet d'aller encore un peu plus loin et d'inclure les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Il a été constaté par ailleurs que depuis l'augmentation de la taxation hors stationnement pour certains véhicules de grande taille et notamment les cars touristiques, la circulation s'est améliorée et les plaintes de riverains ont considérablement diminué dans le 2e arrondissement.

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

M. Jacques BOUTAULT le confirme et en profite pour rappeler que ces bus touristiques sont invités à couper le moteur à l'arrêt pour cesser de polluer. Ils doivent tenir compte du fait qu'ils stationnent dans un centre urbain très dense et très peuplé et que leurs émanations sont toxiques pour la santé, en plus de dégrader les monuments historiques à proximité.

M. Maxime DES GAYETS comprend de la délibération, que le nombre de cartes va être augmenté pour les professionnels, ce qui est une bonne chose. Les entreprises expriment régulièrement leurs difficultés à venir à Paris pour cause de difficultés de stationnement. Cette augmentation est donc un élément positif supplémentaire de cette délibération.

M. Bruno CHARPENTIER salue également l'augmentation de codes NAF, à savoir l'éventail de professions éligibles au dispositif.

M. Jacques BOUTAULT remercie les élus pour leurs précisions et soumet la délibération aux voix.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 1

Le vœu est adopté à la majorité des voix.

18 - V022018040 Vœu à a Maire de Paris relatif à la protection et à la valorisation de la plaque Montorgueil en hommage à Bruno Lenoir et Jean Diot

Mme Catherine MICHAUD donne lecture du vœu :

- considérant l'inauguration de la plaque mémorielle le 18 octobre 2014 en hommage à Bruno Lenoir et Jean Diot, derniers condamnés à mort pour homosexualité en France en 1750 ;

- considérant qu'en l'absence de lieu mémoriel pour les personnes LGBTQI à Paris, cette plaque s'y substitue à l'heure actuelle ;

- considérant les odieux et intolérables actes de vandalisme de cette plaque le 22 mai 2018 ;

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

- considérant le rassemblement inter associatif organisé par les Oubliés de la Mémoire le 25 mai 2018 condamnant ce vandalisme ;

- considérant la nécessité de mieux protéger cette plaque contre d'éventuels nouveaux actes de vandalisme, mais aussi de travailler à sa visibilité et à sa valorisation.

Catherine Michaud émet le vœu que :

- la Maire de Paris s'engage à améliorer la protection et la valorisation de la plaque commémorative à la mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot ;

- la Maire de Paris mette en place une réflexion, en lien avec la mairie du 2e arrondissement et les associations mémorielles concernées, afin d'étudier, au regard des contraintes urbanistiques et de voirie, toute possibilité permettant de mettre en place une valorisation et une meilleure visibilité de cette plaque, notamment en aménageant un espace pour le dépôt de gerbes.

M. Jacques BOUTAULT remercie Catherine MICHAUD pour ce vœu et souligne qu'il ne préempte pas de la décision finale mais laisse le temps de la concertation afin de trouver la meilleure solution, convenant aussi bien aux associations que répondant aux contraintes de voirie de la Ville de Paris.

Mme Catherine MICHAUD ajoute que le prochain Conseil de Paris se concentrera sur la question des accès handicapés. Il faudra arriver à tout ménager, l'accessibilité et les souhaits légitimes des associations mémorielles sur la protection et mise en valeur de cette plaque ; et le Conseil d'arrondissement n'est peut-être pas le plus performant dans l'immédiat sur ces décisions.

M. Jacques BOUTAULT souscrit à ces propos.

M. Olivier MAILLEBUAU remercie Catherine MICHAUD pour ce vœu qui répond à un engagement qu'elle avait formulé en présence de Brice ALZON et de lui-même le 25 mai, lors de la seconde cérémonie suite à l'acte odieux et inqualifiable qui a consisté à brûler des gerbes de fleurs. Cet acte pourrait justifier à lui seul l'existence d'un lieu mémoriel dédié à Paris. Ce conseil a d'ailleurs déjà été amené récemment à se prononcer sur des questions mémorielles. Enfin, il rappelle qu'un courrier adressé par l'ensemble des associations à la Maire de Paris, n'a a priori pas encore reçu de réponse. Les échanges produits sur place sur

Imprimerie FRANLY - Paris

DÉLIBÉRATION

les modalités de valoriser la plaque au sol, étaient assez délicats, cette dernière se situant à moins d'un mètre des bords piétonniers.

Mme Véronique LEVIEUX s'associe à l'ensemble des propos et salue l'engagement de Catherine MICHAUD ainsi que sa vigilance et son souci d'information à l'ensemble des élus sur ce travail mémoriel important pour l'arrondissement et pour tout Paris. Elle souhaite par ailleurs que la réflexion collective que propose ce vœu, permette d'aboutir à une plus grande visibilité et à un meilleur respect de cette plaque autour de laquelle les élus se retrouvent chaque année. La Ville de Paris, en lien avec l'ensemble des associations, s'est d'autre part engagé à la création d'un centre de mémoire des archives LGBTQI. Elle rappelle enfin que la Ville de Paris sera présente cette année à la Marche des Fiertés et aura son propre char.

M. Jacques BOUTAULT souscrit à ces propos et rappelle sa fierté d'accueillir depuis 2014 cette plaque dans l'arrondissement, seul lieu commémoratif de la mémoire LGBTQI à Paris. Les élus la fleurissent chaque année en mémoire des deux dernières personnes condamnées à mort en France pour fait d'homosexualité. Il annonce qu'il participera également à la Marche des Fiertés, comme tous les ans.

Il propose d'adopter le vœu.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DU PUBLIC

Un intervenant évoque le document produit par la Ville de Paris nommé *La rue en partage* désignant les zones à 30 km/h mais également les « zones de rencontre », les zones piétonnes n'existant manifestement pas à Paris. Il faudrait demander confirmation à la Marie centrale.

M. Jacques BOUTAULT l'y invite, ne connaissant pas ce document. Il explique toutefois que les « zones de rencontre » désignent un concept nouveau, créé au Canada et

Imprimerie FRANLY - Paris

que Paris a importé depuis cinq ans. Elles supposent que les automobilistes respectent scrupuleusement la réglementation, ce qui n'est pas toujours gagné à Paris.

M. Jean Paul MAUREL précise qu'il s'agit de zones limitées à 20 km/h, avec une priorité piétonne sur toute la voirie.

Un intervenant souhaiterait également revenir sur les redevances d'occupation de l'espace public qui rapporteraient 400.000 euros par an à la Mairie de Paris et souhaiterait savoir si ces dernières désignaient uniquement des mises à disposition de locaux ou également de voies publiques. Un tournage de publicité pour Nike a notamment bloqué la moitié du quartier Montorgueil Saint-Denis, il y a peu.

M. Jacques BOUTAULT rappelle qu'il avait donné un avis défavorable à ce tournage.

Il remercie les élus et le public pour leurs interventions, annonce le prochain conseil pour le 13 septembre et lève la séance.

La séance du Conseil d'arrondissement est levée à 20 heures 49.

Imprimerie FRANLY - Paris

MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 2 E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Imprimerie FRANLY - Paris